ESTIMATES

Canadian International Trade Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/28-2003
ISBN 0-660-62374-9

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

104-06490/

Canadian International Trade Tribunal

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2003

Maurizio Bevilacqua
Secretary of State
International Financial Institutions

Table of Contents

Part I — Chairperson's Message **1**

Part II — Context and Performance **3**
Context 3
Organization 3
Mandate 3
Business Line Description 4
Operating Environment 4
Modern Management 5
Strategic Outcome 8
Performance 8

Part III — Annexes **11**
Annex I — Financial Performance 11
Financial Performance Overview 11
Financial Summary Tables 11
Annex II — Other Information 13
Contact for Further Information and Web Site 13
Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal 13
List of Statutory and Tribunal Reports 13

Part I — Chairperson's Message

I am pleased to present the Departmental Performance Report of the Canadian International Trade Tribunal for fiscal year 2002-2003.

Under its mandate, the Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system as a result of its jurisdiction under the *North American Free Trade Agreement*, the World Trade Organization agreements, the *Canada-Israel Free Trade Agreement*, the *Canada-Chile Free Trade Agreement*, the *Canada-Korea Agreement on the Procurement of Telecommunications Equipment* and the *Agreement on Internal Trade*.

The Tribunal's main challenge, as a quasi-judicial organization, remains the same: to effectively coordinate an externally generated workload, while meeting statutory deadlines. The workload is made up of dumping and/or subsidizing inquiries, appeals of decisions of the Canada Customs and Revenue Agency, procurement complaints, tariff relief requests, and references from the government directing the Tribunal to inquire and provide advice on economic, trade and tariff issues.

Fiscal year 2002-2003 has not been any different. On March 21, 2002, the Governor in Council, on the recommendation of the Minister of Finance and the Minister for International Trade, directed the Tribunal to inquire into and to report on the importation of certain steel goods and to submit its report and recommendations on August 19, 2002. This reference represents the most extensive inquiry undertaken by the Tribunal since its establishment in December 1988. Considering the scope of the inquiry and the deadline for completing it, the Tribunal had to reassess its procedures and work methods in order to be able to meet the established deadline. I am happy to report that the Tribunal successfully adapted its processes in order to meet the requirements of the inquiry and the deadlines established by the Governor in Council, while carrying out concurrently the workload associated with the other areas of its mandate.

During fiscal year 2002-2003, Bill C-50 amended the *Canadian International Trade Tribunal Act*. Amendments were also made to the *Canadian International Trade Tribunal Regulations*. These amendments, which came into force in September 2002, were made to reflect one of the concessions by the People's Republic of China as part of its accession to the World Trade Organization. As a result, the Tribunal can initiate bilateral safeguard inquiries. In order to facilitate access by domestic producers to these new safeguard mechanisms, the Tribunal has prepared a guideline and guides.

Chapter 3 of the *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons* dated December 2002, entitled "*Special Import Measures Act*: Protecting Against Dumped or Subsidized Imports", assessed, further to an audit, whether the Tribunal and the Canada Customs and Revenue Agency had put in place the support and management processes required to implement the changes recommended by the two parliamentary subcommittees that conducted a significant review of the *Special Import Measures Act* in 1996. With regard to the Tribunal, the Auditor General of Canada determined that the Tribunal had, for the great majority, implemented the mechanisms that were required.

The Departmental Performance Report therefore demonstrates the Tribunal's commitment to support a fair and open trade system.

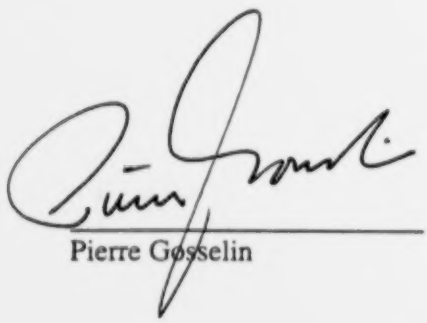

Pierre Gosselin

Part II — Context and Performance

Context

Organization

The Tribunal is an independent quasi-judicial body that carries out its statutory responsibilities in an autonomous and impartial manner and reports to Parliament through the Minister of Finance.

The Tribunal may be composed of up to nine full-time members, including a Chairperson and two Vice-Chairpersons, who are appointed by the Governor in Council for a term of up to five years. A maximum of five additional members may be temporarily appointed. The Chairperson is the Chief Executive Officer responsible for the assignment of members and for the management of the Tribunal's work.

Members of the Tribunal are supported by a permanent staff of 87 people. Its principal officers are the Secretary, responsible for corporate management, public relations, dealings with other government departments and other governments, and the court registry functions of the Tribunal; the Executive Director, Research, responsible for the investigative portion of inquiries, the economic and financial analysis of firms and industries, the investigation of complaints by potential suppliers concerning any aspect of the procurement process and other fact finding required for Tribunal inquiries; and the General Counsel, responsible for the provision of legal services to members and staff of the Tribunal.

Mandate

The Tribunal derives its authority from the *Canadian International Trade Tribunal Act* (*CITT Act*), which received Royal Assent on September 13, 1988.

The Tribunal's mandate is to:

- conduct inquiries into whether dumped or subsidized imports have caused, or are threatening to cause, material injury to a domestic industry;
- hear appeals of decisions of the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) made under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and the *Special Import Measures Act* (*SIMA*);
- conduct inquiries into complaints by potential suppliers concerning federal government procurement that is covered by the *North American Free Trade Agreement* (*NAFTA*), the *Agreement on Internal Trade* (*AIT*), the *Agreement on Government Procurement* (*AGP*) and the *Canada-Korea Agreement on the Procurement of Telecommunications Equipmen* (*CKTEA*);
- conduct investigations into requests from Canadian producers for tariff relief on imported textile inputs that they use in their production operations;

- conduct safeguard inquiries into complaints by domestic producers that increased imports are causing, or threatening to cause, serious injury to domestic producers; and
- conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance.

Business Line Description

Because of its mandate and structure, the Tribunal has one business line — to act as an administrative court for dumping and subsidizing inquiries, appeals from CCRA decisions on customs and excise matters, and procurement complaints, and as an advisor to the government or the Minister of Finance on a broad range of trade, economic or tariff-related matters.

The Tribunal's decisions may be reviewed by or appealed to, as appropriate, the Federal Court of Canada and, ultimately, the Supreme Court of Canada, or a binational panel under *NAFTA*, in the case of a decision affecting U.S. and/or Mexican interests. Governments that are members of the World Trade Organization (WTO) may appeal the Tribunal's decisions to a dispute settlement panel under the WTO *Understanding on Rules and Procedures Governing the Settlement of Disputes*.

The objective of the Tribunal's business line is to ensure that Canada can rely on a fair and efficient trade remedies system and that the government, through the Tribunal's fact-finding inquiries and standing references, can formulate strategies aimed at making Canadian producers more competitive in the global trade environment. In doing so, the Tribunal plays a key role in the government's economic agenda.

Operating Environment

As a quasi-judicial organization that carries out its statutory responsibilities in an autonomous and impartial manner, the Tribunal cannot participate in horizontal initiatives as they relate to various areas of its mandate. Furthermore, the Tribunal is not involved in any activities other than those assigned to it by statute. It does not generally control its workload, as the primary sources of demand for its services are externally generated.

The economic climate is a key external factor affecting the Tribunal's work. Downturns in the domestic and global economies usually lead to the deterioration of markets and to increased competition for the remaining business. At such times, domestic producers become increasingly sensitive to competition from imports and increasingly likely to seek protection against them. This generally leads to a larger number of inquiries in response to dumping and/or subsidizing complaints under *SIMA*.

NAFTA, the *AGP* and the *CKTEA* require signatory governments to maintain an independent bid challenge (complaint) authority. The *CITT Act* establishes the Tribunal as the complaint authority for Canada. The Tribunal is also the bid challenge authority under the *AIT*. As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal determines whether the government institution responsible for the procurement under review has met the requirements of international and national trade agreements and Canadian legislation. Furthermore, the *Canada-Israel Free Trade Agreement* and the *Canada-Chile Free Trade Agreement* have provisions by which global safeguard inquiries in respect of goods imported from Israel and Chile can be conducted by the Tribunal.

The Tribunal also hears appeals of CCRA decisions made under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and *SIMA*.

Pursuant to a standing reference from the Minister of Finance, the Tribunal investigates requests from domestic producers for tariff relief on imported textile inputs for use in their manufacturing operations and makes recommendations in respect of those requests to the Minister of Finance.

Finally, the Tribunal may be asked to conduct inquiries and provide advice on such economic, trade and tariff issues as are referred to the Tribunal by the Governor in Council or the Minister of Finance. During fiscal year 2002-2003, the Tribunal, as directed by the Governor in Council, conducted a safeguard inquiry into the importation of certain steel goods. That inquiry was the most extensive one to date to be carried out by the Tribunal.

Strategic Priorities

The Tribunal has established the following priorities:

- to maintain the quality of the Tribunal's findings, determinations and recommendations;
- to hear cases and make decisions expeditiously on matters that fall within the Tribunal's jurisdiction pursuant to acts of Parliament or regulations; and
- to maintain the Tribunal's independence and accessibility as a quasi-judicial organization.

Modern Management

Modern Comptrollership

During fiscal year 2002-2003, the Tribunal launched its modern comptrollership initiative. The capacity assessment of the Tribunal's modern management practices was completed. The action plan for the implementation of corrective measures will be developed in the next fiscal year.

Regarding the integration of corporate systems, the Tribunal is participating in a project whose objective is to integrate the Tribunal's financial system (GX) and the automated materiel management information system (AMMIS) and, in doing so, will provide better management of its assets and eliminate unnecessary duplication.

Service Improvement Initiative

This initiative is closely linked to one of the Tribunal's strategic priorities, that is, maintaining the Tribunal's accessibility as a quasi-judicial organization. This is a high priority because parties can represent themselves before the Tribunal. There is therefore a need for Tribunal guides, information kits, guidelines and practice notices that will allow stakeholders to gain a better understanding of the Tribunal's jurisdiction, and of the procedures that they must follow to avail themselves of the Tribunal's services, in each area of its mandate.

During fiscal year 2002-2003, the Tribunal developed a new guideline and two guides in order to make domestic producers aware of the Tribunal's new mandate regarding safeguard inquiries relating to increased imports from the People's Republic of China (China) and of how to avail themselves of these new legislative measures. This new mandate was assigned to the Tribunal to reflect one of the concessions by China as part of its accession to the WTO. The new guideline was distributed to various groups of stakeholders, including national and provincial associations, and was posted to the Tribunal's Web site in order to provide as wide a distribution as possible.

In addition, the Tribunal offers, at all times, services to the public in both official languages. Such services include the provision of information to the public regarding the Tribunal's mandate and procedures, over-the-counter services, written and oral communications with the public and the reception of documents relevant to eventual proceedings before the Tribunal.

Government On-Line Initiative

The Tribunal continues to dedicate significant efforts to improve the delivery of services to stakeholders by means of information technology. Its Web site is used as a means of communication with various groups of stakeholders and the public. In addition to being an exhaustive repository of all documents produced by the Tribunal, the Web site also allows its users to register free of charge for a subscriber alert service which informs them when new documents are posted on the Tribunal's Web site. The Web site also allows potential suppliers to file a procurement complaint on-line or interested parties in some of the other proceedings to complete on-line Tribunal questionnaires.

During the safeguard inquiry into the importation of certain steel goods, the Tribunal used its Web site as a means of communication and of distribution of documents. Considering the established deadlines, the Tribunal needed to identify ways by which it could communicate quickly with close to 200 parties and hundreds of interested parties worldwide and make available to them, in a timely fashion, various documents relevant to the inquiry. This method of communicating and distributing documents enhanced significantly the quality of service to those participating or interested in the safeguard inquiry.

As it has already been reported in previous performance reports, the Tribunal is pursuing the development of an information technology application that will allow for the automation of the official record in its proceedings. In the near future, the Tribunal intends to make the application available to parties participating in a proceeding. The Tribunal is of the view that this initiative will contribute to improving the level of service and provide for a more efficient participation of parties in a proceeding. The introduction of information technology in the hearing room should also lead to better management of the hearing process.

Report of the Auditor General of Canada

Chapter 3 of the *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons*, dated December 2002, is entitled "*Special Import Measures Act*: Protecting Against Dumped or Subsidized Imports". The audit examined the changes to *SIMA* recommended by the two parliamentary subcommittees that conducted a significant review of the act. The audit assessed whether the Tribunal and the CCRA had put in place the support and management processes required to implement the recommended changes.

As far as the Tribunal is concerned, the Auditor General of Canada determined that the great majority of the required mechanisms had been put in place. The Tribunal will ensure that all required mechanisms are in place by the end of the next fiscal year.

Strategic Outcome

In light of the key results identified below, the Tribunal is in a position to continue to be a key player within Canada's trade remedies system.

Provides to Canadians:	To be demonstrated by:
Support of a fair and open trade system	➢ Upholding of the Tribunal's decisions by national and international appeal bodies. ➢ Implementation of the Tribunal's recommendations by the government. ➢ Publication of the Tribunal's decisions in a timely way. ➢ Tribunal's decisions viewed as fair and impartial by domestic and international stakeholders.

Performance

The Tribunal is a key player within Canada's trade remedies system. As a signatory to various trade agreements, Canada has rights and obligations. The Tribunal's role is to ensure that Canada's obligations are honoured. The Tribunal's challenge is to support a fair and open trade system. Its performance must therefore be assessed against the timeliness and soundness of its decisions and the extent to which they are upheld when they are the subject of applications for judicial review before the Federal Court of Canada or a binational panel under *NAFTA*. The same rationale applies to the implementation of the Tribunal's recommendations by the government. In this context, the Tribunal's performance is assessed against the following criteria.

- **Upholding of the Tribunal's Decisions by National and International Appeal Bodies**

The Tribunal's decisions may be judicially reviewed by or appealed to the Federal Court of Canada, reviewed by a *NAFTA* binational panel or challenged before a WTO dispute settlement body.

Of the 17 cases investigated by the Tribunal pursuant to *SIMA* during fiscal year 2002-2003, no decisions were appealed to the Federal Court of Canada or a binational panel. As for the Tribunal's 4 decisions, issued in the previous two fiscal years, that were appealed to the Federal Court of Canada, 2 applications were dismissed and the other 2 were discontinued. One decision from fiscal year 1999-2000 was the subject of a review by a *NAFTA* binational panel. The Tribunal's decision was affirmed. No Tribunal decisions were challenged before a WTO dispute settlement body.

In the context of the safeguard inquiry into the importation of certain steel goods, the Tribunal's determinations of serious injury were appealed to the Federal Court of Canada. This matter was still under consideration at the end of the fiscal year.

As for Tribunal decisions regarding appeals from CCRA decisions under the *Customs Act*, the *Excise Tax Act* and *SIMA*, the Federal Court of Canada dealt with 5 appeals of Tribunal decisions. The results were as follows: 2 appeals were discontinued, and 3 appeals were dismissed.

Of the 31 cases determined on merit pursuant to the Tribunal's bid challenge authority for federal government procurement under *NAFTA* and the *AIT*, 6 determinations were appealed to the Federal Court of Canada. The Federal Court of Canada remanded 1 decision to the Tribunal and 5 were in progress at year end. As for applications regarding the Tribunal's determinations issued in fiscal years 2000-2001 and 2001-2002, 1 application was dismissed and 2 were remanded to the Tribunal.

- **Implementation of the Tribunal's Recommendations by the Government**

As the bid challenge authority for federal government procurement, the Tribunal makes determinations that may consist of a recommendation to the government institution (such as retendering, re-evaluating or providing compensation) and the award of reasonable costs to a prevailing complainant.

In fiscal year 2002-2003, the Tribunal made 31 determinations, 12 of which included recommendations. Of these recommendations, 9 were implemented by the government institution, 3 are held in abeyance pending the outcome of applications for judicial review.

In the safeguard inquiry into the importation of certain steel goods, the Governor in Council directed the Tribunal to report and submit its recommendations to the government. These were still under consideration at the end of the fiscal year.

As for its mandate under the textile reference, the Tribunal makes recommendations to the Minister of Finance on whether tariff relief should be granted on imported textile inputs. No recommendation was made to the Minister of Finance in fiscal year 2002-2003. Of the 3 recommendations made to the Minister of Finance during the last fiscal year, 2 recommendations were implemented, and the remaining one was still under consideration at the end of this fiscal year.

- **Publication of the Tribunal's Decisions in a Timely Way**

The Tribunal's decisions regarding dumping and/or subsidizing and procurement complaints are subject to statutory deadlines. In fiscal year 2002-2003, 45 decisions were issued covering these two areas of the Tribunal's mandate. All decisions were issued within the statutory deadlines.

As for appeals of CCRA decisions, the Tribunal issued 25 decisions. The Tribunal's objective is to issue its decisions, which are not subject to statutory deadlines, within

120 days of the hearing. The Tribunal did not systematically meet the 120-day deadline. Due to its diversified mandate, the Tribunal must ensure that those areas of its mandate that are subject to statutory deadlines are dealt with on a priority basis.

- **Tribunal's Decisions Viewed as Fair and Impartial by Domestic and International Stakeholders**

The Tribunal has established the Bench and Bar Committee to promote discussion on issues of importance with the Canadian Bar Association and trade consultants. Meetings are held on a semi-annual basis and allow participants to present their views and concerns about the Tribunal's processes and procedures and allow the Tribunal to seek the views of stakeholders on proposed initiatives.

The Tribunal also communicates with its stakeholders to seek their views when considering the introduction of new procedures. It also issues practice notices and guidelines to convey its new procedures to the community at large.

These consultative mechanisms allow the Tribunal to remain accessible to various groups of stakeholders and to take advantage of their points of view.

Part III — Annexes

Annex I — Financial Performance

Financial Performance Overview

The Tribunal started the year with authorities of $9 million. Supplementary estimates in the amount of $378,000 were then approved to allow the carryforward of the previous years' lapses. Treasury Board approved a sum of $455,000 for the negotiated salary increases, an amount of $45,000 for the modern comptrollership Initiative and an amount of $418,000 to offset additional and unfunded expenditures relating to the safeguard inquiry into the importation of certain steel goods. Finally, an additional sum of $80,000 was paid for the Employee Benefit Plan, thereby increasing the authorities to $10.4 million. In 2002-2003, the Tribunal spent $10.1 million of its total authorities of $10.4 million. The surplus of approximately $297,000 represents 3 percent of the resources allocated to the Tribunal in the Main Estimates. The one-time Operating Budget rule allows departments and organizations to carry forward 5 percent of the allocated resources from the Main Budget. Inasmuch as the Tribunal may receive instructions from the Governor in Council or the Minister of Finance to initiate enquiries on economic, commercial or tariff issues, whenever possible, it tries to maintain a reserve in order to respond to such unexpected requests. The difference between planned spending and actual spending is due to additional expenditures incurred in relation to the safeguard inquiry into the importation of certain steel goods. The cost of such government references is not factored in the Tribunal's reference levels due to their unpredictability.

Financial Summary Tables

Financial Table 1

Financial Requirements by Authority
(thousands of dollars)

		2002-2003		
Vote		Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Canadian International Trade Tribunal			
25	Operating Expenditures	7,780	9,076	8,779
(S)	Contributions to Employee Benefit Plan	1,267	1,347	1,347
	Total	**9,047**	**10,423**	**10,126**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 2

Departmental Planned versus Actual Spending (thousands of dollars)

	2002-2003		
Business Line	**Planned**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian International Trade Tribunal			
FTEs	94	94	90
Operating	9,047	10,423	10,126
Total Net Expenditures	**9,047**	**10,423**	**10,126**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	-	-	(2)
Cost of Services Provided by Other Departments	1,396	2,154	2,149
Net Cost of the Program	**10,443**	**12,577**	**12,273**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Financial Table 3

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending (thousands of dollars)

			2002-2003		
Business Line	**Actual 2000-2001**	**Actual 2001-2002**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Canadian International Trade Tribunal	8,771	9,309	9,047	10,423	10,126
Total	**8,771**	**9,309**	**9,047**	**10,423**	**10,126**

Total authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Annex II — Other Information

Contact for Further Information and Web Site

The Secretary
Canadian International Trade Tribunal
Standard Life Centre
333 Laurier Avenue West
17th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0G7

Telephone:	(613) 993-3595
Fax:	(613) 998-1322
E-mail:	secretary@citt-tcce.gc.ca
Tribunal's Web Site:	www.citt-tcce.gc.ca

Legislation Governing the Work of the Canadian International Trade Tribunal

Canadian International Trade Tribunal Act	R.S.C. 1985 (4th Supp.), c. 47
Customs Act	R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 1
Excise Tax Act	R.S.C. 1985, c. E-15
Special Import Measures Act	R.S.C. 1985, c. S-15
Softwood Lumber Products Export Charge Act	R.S.C. 1985 (3d Supp.), c. 12
Energy Administration Act	R.S.C. 1985, c. E-6
Canadian International Trade Tribunal Regulations	S.O.R./89-35
Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations	S.O.R./93-602
Canadian International Trade Tribunal Rules	S.O.R./91-499

List of Statutory and Tribunal Reports

Annual Report

- 1989-90 to 2002-2003

Bulletin

- 1995-96 to 2002-2003

Guides

- Introductory Guide to the Canadian International Trade Tribunal
- Procurement Review Process—A Descriptive Guide
- Safeguard Inquiry—Market Disruption—Imports from China—Guide for Complainant
- Safeguard Inquiry—Trade Diversion—Imports from China—Guide for Complainant
- Textile Reference Guide

Pamphlets

- Information on Appeals from Customs, Excise and *SIMA* Decisions
- Information on Dumping and Subsidizing Inquiries and Reviews
- Information on Economic, Trade and Tariff Inquiries
- Information on Import Safeguard Inquiries and Measures
- Information on Procurement Review
- Information on Textile Tariff Investigations

Textile Reference—Annual Status Report*

- 1994-95 to 2000-2001

* Incorporated into the Tribunal's Annual Report as of fiscal year 2002-2003.

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/28-2003
ISBN 0-660-62374-9

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tribunal canadien du commerce extérieur

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 2003

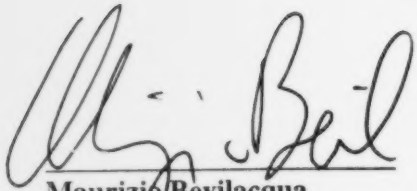

Maurizio Bevilacqua
Ministre d'État
Institutions financières
internationales

Table des matières

Partie I — Message du président **1**

Partie II — Contexte et rendement 3
Contexte 3
Organisation 3
Mandat 3
Description du secteur d'activité 4
Contexte opérationnel 4
Gestion moderne 6
Résultats stratégiques 8
Rendement 8

Partie III — Annexes **11**
Annexe I — Rendement financier 11
Aperçu du rendement financier 11
Tableaux financiers récapitulatifs 12
Annexe II — Autres renseignements 14
Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web 14
Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur 14
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal 15

Partie I — Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Tribunal canadien du commerce extérieur pour l'exercice 2002-2003.

De par son mandat, le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada, en raison de sa compétence aux termes de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, des accords de l'Organisation mondiale du commerce, de l'*Accord de libre-échange Canada-Israël*, de l'*Accord de libre-échange Canada-Chili*; de l'*Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications* et de l'*Accord sur le commerce intérieur*.

Le principal défi du Tribunal en tant qu'organisme quasi judiciaire demeure toujours le même : de coordonner de façon efficace une charge de travail générée par des facteurs externes tout en respectant les délais législatifs. La charge de travail est constituée d'enquêtes sur le dumping ou le subventionnement, ou sur les deux à la fois, d'appels des décisions de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de plaintes concernant les marchés publics, d'enquêtes concernant des demandes d'allégement tarifaire, et des saisines du gouvernement dirigeant le Tribunal de faire enquête et de donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires.

L'exercice 2002-2003 n'a pas fait exception à la règle. Le 21 mars 2002, la gouverneure en conseil ordonnait au Tribunal, sur recommandation du ministre des Finances et du ministre du Commerce international, d'enquêter et de faire rapport sur l'importation de certaines marchandises de l'acier et de soumettre son rapport et ses recommandations le 19 août 2002. Cette saisine constituait l'enquête la plus élaborée menée par le Tribunal depuis sa création, en décembre 1988. Vu l'ampleur de l'enquête et le délai consenti pour la compléter, le Tribunal a dû revoir ses procédures et méthodes de travail afin d'être en mesure de respecter le délai imposé. Je suis fier de rapporter que le Tribunal a pu adapter ses procédures afin de répondre aux exigences de l'enquête et de respecter les délais fixés par la gouverneure en conseil, tout en s'acquittant, de façon simultanée, des autres volets de son mandat.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le projet de loi C-50 a modifié la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*. Le *Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* a été également modifié. Ces modifications, entrées en vigueur en septembre 2002, ont été apportées afin de tenir compte d'une des concessions de la République populaire de Chine dans le cadre de son accession à l'Organisation mondiale du commerce. En conséquence, le Tribunal peut entreprendre des enquêtes de sauvegarde bilatérales. Le Tribunal a préparé une ligne directrice et des guides afin de faciliter l'accès à ces nouveaux mécanismes de sauvegarde par les producteurs nationaux.

Le chapitre 3 du *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes* en date de décembre 2002, intitulé « La *Loi sur les mesures spéciales d'importation* : une protection contre les importations sous-évaluées ou subventionnées » a évalué, suite à une vérification, si le Tribunal et l'Agence des douanes et du Revenu du Canada avaient mis en place les mécanismes de soutien et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des modifications recommandées par les deux sous-comités parlementaires qui ont mené un examen important de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* en 1996. En ce qui a trait au Tribunal, la vérificatrice générale du Canada a conclu que le Tribunal avait, à quelques exceptions près, mis en œuvre les mécanismes qui s'imposaient.

Le Rapport ministériel sur le rendement démontre donc l'engagement du Tribunal à appuyer un système de recours commerciaux juste et ouvert.

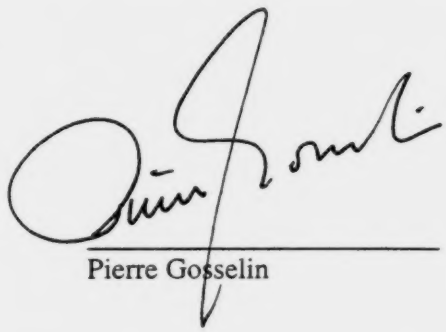

Pierre Gosselin

Partie II — Contexte et rendement

Contexte

Organisation

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire et indépendant qui assume ses responsabilités législatives d'une façon impartiale et autonome et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le Tribunal peut compter neuf membres à plein temps, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat d'au plus cinq ans. Cinq membres supplémentaires, au plus, peuvent être nommés temporairement. Le président est le premier dirigeant et est responsable de l'affectation des membres et de la gestion des affaires internes du Tribunal.

Les membres du Tribunal peuvent compter sur l'appui d'un effectif de 87 employés. Ses principaux agents sont le secrétaire, responsable de la gestion intégrée, des relations publiques, des échanges avec les autres ministères gouvernementaux et les gouvernements ainsi que des fonctions de greffier du Tribunal; le directeur exécutif de la Recherche, chargé de la recherche dans le cadre d'enquêtes, de l'analyse économique et financière des entreprises et des industries, de l'examen des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels portant sur n'importe quel aspect de la procédure d'adjudication des marchés publics ainsi que de la recherche des faits exigée dans le cadre des enquêtes du Tribunal; et l'avocat général, responsable de la prestation de services juridiques aux membres et au personnel du Tribunal.

Mandat

Le Tribunal détient son mandat aux termes de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (*Loi sur le TCCE*), qui a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988.

Le Tribunal est habilité à :

- mener des enquêtes afin de déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage sensible à une branche de production nationale;
- entendre les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (*LMSI*);
- enquêter sur des plaintes déposées par des fournisseurs éventuels concernant les marchés publics fédéraux visés par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (*ALÉNA*), l'*Accord sur le commerce intérieur* (*ACI*), l'*Accord sur les marchés publics* (*AMP*) et l'*Accord Canada-Corée sur les achats de matériel de télécommunications* (*ACCMT*);

- enquêter sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur des intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production;
- mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde relativement aux plaintes déposées par des producteurs nationaux qui soutiennent que l'augmentation des importations cause, ou menace de causer, un dommage grave aux producteurs nationaux;
- enquêter et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal.

Description du secteur d'activité

Étant donné son mandat et sa structure, le Tribunal s'occupe d'un seul secteur d'activité — celui d'agir à titre de tribunal administratif relativement à des enquêtes sur le dumping et le subventionnement, à des appels de décisions rendues par l'ADRC en matière de douanes et d'accise, et à des plaintes concernant les marchés publics, et d'agir à titre de conseiller du gouvernement ou du ministre des Finances relativement à une vaste gamme de questions touchant les intérêts commerciaux, économiques ou tarifaires.

Les décisions du Tribunal peuvent, selon le cas, être réexaminées ou portées en appel devant la Cour fédérale du Canada et, finalement, la Cour suprême du Canada, ou devant un groupe spécial binational formé en vertu de l'*ALÉNA* lorsqu'il s'agit d'une décision touchant les intérêts des États-Unis ou du Mexique, ou des deux à la fois. Les gouvernements membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peuvent interjeter appel des décisions du Tribunal auprès d'un groupe spécial de règlement des différends formé en vertu du *Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends* de l'OMC.

L'objectif du secteur d'activité du Tribunal est d'assurer l'existence au Canada d'un système de recours commerciaux juste et efficace et de permettre au gouvernement de formuler, à l'aide des enquêtes factuelles et des mandats permanents du Tribunal, des stratégies qui ont pour but de rendre les producteurs canadiens plus compétitifs dans le contexte du commerce mondial. Le Tribunal joue donc un rôle de premier plan dans le programme économique du gouvernement.

Contexte opérationnel

Puisqu'il est un organisme quasi judiciaire qui doit assumer ses responsabilités législatives de façon impartiale et autonome, le Tribunal n'est pas en mesure de participer à des initiatives horizontales en ce qui a trait aux divers volets de son mandat. De plus, le Tribunal ne participe qu'aux activités qui lui sont confiées par la loi. Il n'a habituellement aucun contrôle sur sa charge de travail, les sources principales de demandes de services étant externes.

La conjoncture économique est l'un des principaux facteurs externes qui influent sur les activités du Tribunal. Le ralentissement de l'activité économique au pays et dans le monde entraîne habituellement une détérioration des marchés et une augmentation de la concurrence pour les entreprises qui demeurent. Dans un tel contexte, les producteurs nationaux sont de plus en plus vulnérables à la concurrence livrée par les importations et sont plus portés à demander une protection contre celles-ci. Cela se traduit généralement par un plus grand nombre d'enquêtes en réponse à des plaintes liées au dumping ou au subventionnement, ou au deux à la fois, déposées aux termes de la *LMSI*.

L'*ALÉNA*, l'*AMP* et l'*ACCMT* exigent que les gouvernements signataires établissent un organisme indépendant chargé d'examiner les contestations des offres (les plaintes). Conformément à la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal est l'organisme chargé de cette tâche au Canada. Le Tribunal est aussi l'organisme chargé d'examiner les contestations des offres en vertu de l'*ACI*. À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation de marchés publics fédéraux, le Tribunal détermine si l'institution fédérale responsable du marché public qui fait l'objet de l'examen a respecté les obligations prescrites dans les lois canadiennes ainsi que dans les accords nationaux et internationaux sur le commerce. De plus, l'*Accord de libre-échange Canada-Israël* et l'*Accord de libre-échange Canada-Chili* prévoient que le Tribunal puisse être appelé à mener des enquêtes sur les mesures de sauvegarde globales concernant des marchandises importées d'Israël et du Chili.

Le Tribunal entend également les appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ADRC aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *LMSI*.

Conformément à un mandat permanent que lui a confié le ministre des Finances, le Tribunal enquête sur des demandes présentées par des producteurs nationaux qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dans le cadre de leurs activités de production et présente ses recommandations à cette fin au ministre des Finances.

Finalement, le Tribunal peut devoir faire enquête et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont il est saisi par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Tribunal, tel qu'ordonné par la gouverneure en conseil, a mené une enquête de sauvegarde ayant trait à l'importation de certaines marchandises de l'acier. Il s'agissait de l'enquête la plus élaborée menée à ce jour par le Tribunal.

Priorités stratégiques

Le Tribunal a établi les priorités suivantes :

- maintenir la qualité des conclusions, des décisions et des recommandations du Tribunal;
- entendre des causes et rendre des décisions avec promptitude sur les questions qui relèvent de la compétence du Tribunal conformément aux lois du Parlement ou aux règlements;

- maintenir l'autonomie et l'accessibilité du Tribunal à titre d'organisme quasi judiciaire.

Gestion moderne

Fonction de contrôleur moderne

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Tribunal a lancé son initiative ayant trait à la fonction de contrôleur moderne. Le diagnostic des capacités du Tribunal en matière de pratiques modernes de gestion a été complété. Le plan d'action pour la mise en œuvre de mesures correctives sera préparé au cours du prochain exercice.

Au niveau de l'intégration des systèmes corporatifs, le Tribunal participe à un projet qui vise à établir l'interface entre le système financier du Tribunal (GX) et le système automatisé de l'information en gestion du matériel (SAIGM), ce qui permettra au Tribunal de mieux gérer la fonction de la gestion du matériel et d'éviter le double emploi.

Initiative d'amélioration du service

Cette initiative se rapproche d'une des priorités stratégiques du Tribunal qui vise à maintenir l'accessibilité au Tribunal à titre d'organisme quasi judiciaire. Cette priorité est élevée puisqu'une partie peut se représenter elle-même devant le Tribunal. Les parties intéressées ont donc besoin de guides, de trousses d'information, de lignes directrices et de notes de procédures qui leur permettront de mieux comprendre la compétence du Tribunal et les procédures à suivre pour se prévaloir des services du Tribunal dans chaque volet de son mandat.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Tribunal a développé une nouvelle ligne directrice et deux guides afin de faire connaître aux producteurs nationaux le nouveau mandat confié au Tribunal ayant trait aux enquêtes de sauvegarde visant les importations accrues en provenance de la République populaire de Chine (Chine) et la façon dont ils peuvent se prévaloir de ces nouvelles dispositions législatives. Ce nouveau mandat découle de l'une des concessions de la Chine dans le cadre de son accession à l'OMC. La nouvelle ligne directrice a été distribuée aux divers groupes d'intervenants, y compris les associations nationales et provinciales, et a été portée au site Web du Tribunal afin d'en assurer la plus grande distribution possible.

De plus, le Tribunal offre en tout temps des services au public dans les deux langues officielles. Ces services incluent la fourniture de renseignements au public concernant le mandat et les procédures du Tribunal, le service au comptoir, les communications écrites et orales avec le public, et la réception de documents se rapportant à des procédures éventuelles devant le Tribunal.

Initiative Gouvernement en direct

Le Tribunal continue à consentir des efforts importants pour améliorer la prestation des services à ses intervenants par l'entremise de la technologie de l'information. Son site Web est utilisé comme moyen de communication avec les divers groupes d'intervenants

et le public. En plus d'être un répertoire exhaustif de tous les documents produits par le Tribunal, le site Web permet aussi aux utilisateurs de s'inscrire gratuitement à un service d'avis à l'intention des personnes inscrites qui les informe dès qu'un document est porté au site Web du Tribunal. Le site Web permet également aux fournisseurs potentiels de déposer en direct une plainte relative aux marchés publics ou aux parties intéressées dans d'autres procédures de compléter en direct des questionnaires du Tribunal.

Lors de l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier, le Tribunal a eu recours à son site Web comme moyen de communication et de distribution des documents. Vu les délais imposés, le Tribunal devait trouver de nouveaux moyens pour communiquer rapidement avec près de 200 parties et des centaines de parties intéressées à travers le monde et pour mettre à leur disposition, en temps opportun, divers documents pertinents à l'enquête. Cette méthode de communication et de distribution de documents a permis d'améliorer de façon significative la qualité du service aux participants ou aux intervenants à l'enquête de sauvegarde.

Comme il a déjà été rapporté dans des rapports précédents sur le rendement, le Tribunal poursuit toujours le développement d'une application de la technologie informatique qui permettra l'automatisation du dossier administratif de sa procédure dans les enquêtes. Prochainement, le Tribunal entend être en mesure d'offrir l'application aux parties inscrites à une enquête. Le Tribunal estime que cette initiative contribuera à l'amélioration du niveau de service et assurera une participation plus efficace des parties. L'introduction de la technologie informatique en salle d'audience devra également permettre une meilleure gestion de l'audience.

Rapport de la vérificatrice générale du Canada

Le chapitre 3 du *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, en date de décembre 2002, est intitulé « La *Loi sur les mesures spéciales d'importation* : une protection contre les importations sous-évaluées ou subventionnées ». La vérification avait pour but d'examiner les changements apportés à la *LMSI*, qui avaient été recommandés par les deux sous-comités parlementaires qui ont mené un examen important de la loi. La vérification avait pour but d'évaluer dans quelle mesure le Tribunal et l'ADRC avaient mis en place les mécanismes de soutien et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des modifications recommandées.

En ce qui concerne le Tribunal, la vérificatrice générale du Canada a conclu que la grande majorité des mécanismes requis avaient été mis en place. Le Tribunal fera en sorte que la totalité des mécanismes requis soient en place d'ici la fin du prochain exercice.

Résultats stratégiques

Compte tenu des résultats clés énumérés plus bas, le Tribunal est bien positionné pour continuer d'être un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada.

Fournit aux Canadiens :	Sera démontré par :
Le soutien d'un système de recours commerciaux juste et ouvert	➢ Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux. ➢ La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement. ➢ La publication des décisions du Tribunal en temps opportun. ➢ Décisions du Tribunal considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux.

Rendement

Le Tribunal est un intervenant clé du mécanisme de recours commerciaux du Canada. En tant que signataire de divers accords commerciaux, le Canada a des droits et des obligations. Le rôle du Tribunal est de voir à ce que les obligations du Canada soient respectées. Le défi que doit relever le Tribunal est de contribuer au maintien d'un système de recours commerciaux juste et ouvert. Son rendement doit donc être évalué en fonction de la publication en temps opportun de ses décisions, et de leur justesse, et de la mesure selon laquelle elles sont confirmées lorsqu'elles font l'objet de demandes de réexamens par la Cour fédérale du Canada ou un groupe spécial binational formé en vertu de l'*ALÉNA*. Le même raisonnement s'applique à la mise en œuvre des recommandations du Tribunal par le gouvernement. Dans ce contexte, le rendement du Tribunal est évalué en fonction des critères suivants.

- **Le maintien des décisions du Tribunal par les organismes d'appels nationaux et internationaux**

Les décisions du Tribunal peuvent faire l'objet d'un réexamen judiciaire ou d'un appel devant la Cour fédérale du Canada, être réexaminées par un groupe spécial binational formé en vertu de l'*ALÉNA*, ou être contestées devant les instances d'appel de l'OMC.

Des 17 causes faisant l'objet d'enquêtes par le Tribunal aux termes de la *LMSI* au cours de l'exercice 2002-2003, aucune décision n'a fait l'objet d'un réexamen devant la Cour fédérale du Canada ou n'a été réexaminée par un groupe spécial binational. Quant aux 4 décisions du Tribunal rendues au cours des deux exercices précédents qui ont fait l'objet de réexamens judiciaires devant le Cour fédérale du Canada, 2 des demandes ont été abandonnées et les 2 autres ont été rejetées. Une décision de l'exercice 1999-2000 a fait l'objet d'un réexamen par un groupe spécial binational formé en vertu de l'*ALÉNA* et celle-ci a été confirmée. Aucune décision du Tribunal n'a été contestée devant les instances d'appel de l'OMC.

Dans le cadre de l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier, les décisions de dommage grave du Tribunal ont été portées en appel devant la Cour fédérale du Canada. Cette question était toujours à l'étude à la fin de l'exercice.

En ce qui a trait aux décisions du Tribunal portant sur des appels de décisions de l'ADRC aux termes de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *LMSI*, la Cour fédérale du Canada a traité 5 appels de décisions du Tribunal. Les résultats ont été les suivants : 2 appels ont été abandonnés et 3 appels ont été rejetés.

Des 31 causes tranchées sur le fond par le Tribunal en tant qu'organisme de contestations des offres des marchés publics du gouvernement fédéral sous l'*ALÉNA* et l'*ACI*, 6 décisions ont été portées en appel devant la Cour fédérale du Canada. La Cour fédérale du Canada a renvoyé au Tribunal 1 des appels et 5 autres étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice. En ce qui a trait aux appels des décisions rendues par le Tribunal aux cours des exercices 2000-2001 et 2001-2002, 1 appel a été rejeté et 2 appels ont été renvoyés au Tribunal.

- **La mise en application des recommandations du Tribunal par le gouvernement**

À titre d'organisme chargé d'examiner les plaintes concernant la procédure de passation des marchés publics fédéraux, le Tribunal rend des décisions qui peuvent renfermer une recommandation à l'égard de l'institution fédérale (nouvel appel d'offres, réévaluation des soumissions ou versement d'une indemnité) et le remboursement des frais raisonnables engagés par une partie plaignante qui a gain de cause.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Tribunal a rendu 31 décisions, dont 12 comprenaient des recommandations. Neuf de ces recommandations ont été mises en application par l'institution fédérale, 3 d'entre elles sont en suspens en attendant le résultat de demandes d'examen judiciaire.

Dans l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier, le Tribunal, tel qu'ordonné par la gouverneure en conseil, a fait rapport et a soumis ses recommandations au gouvernement. Celles-ci étaient toujours à l'étude à la fin de l'exercice.

Relativement à ses activités afférentes à la saisine sur les textiles, le Tribunal présente des recommandations au ministre des Finances quant à savoir si un allégement tarifaire doit être octroyé sur des intrants textiles importés. Au cours de l'exercice 2002-2003, aucune recommandation n'a été présentée au ministre des Finances. Des 3 recommandations

présentées au ministre des Finances au cours de l'exercice précédent, 2 ont été mises en application et 1 autre était toujours à l'étude à la fin du présent exercice.

- **La publication des décisions du Tribunal en temps opportun**

Les décisions du Tribunal ayant trait au dumping ou au subventionnement, ou aux deux à la fois, ainsi que celles sur les plaintes concernant les marchés publics sont assujetties à des délais législatifs. Au cours de l'exercice 2002-2003, 45 décisions ayant trait à ces deux volets du mandat du Tribunal ont été rendues et, dans toutes ces affaires, les délais législatifs ont été respectés.

Eu égard aux appels de décisions de l'ADRC, le Tribunal a rendu 25 décisions. L'objectif du Tribunal est de rendre ses décisions, lesquelles ne sont pas assujetties à des délais législatifs, dans les 120 jours suivant l'audience. Le Tribunal n'a pas respecté de façon systématique le délai de 120 jours. En raison de son mandat diversifié, le Tribunal doit s'assurer que les volets de son mandat assujettis à des délais législatifs sont traités de façon prioritaire.

- **Décisions du Tribunal considérées justes et impartiales par les intervenants nationaux et internationaux**

Le Tribunal a établi le Comité de la magistrature et du barreau afin de promouvoir l'échange de points de vue sur des questions d'importance avec l'Association du Barreau canadien et les experts-conseils en commerce. Les réunions ont lieu deux fois l'an et permettent aux participants de présenter leurs points de vue et leurs préoccupations sur les processus et procédures du Tribunal. Celles-ci permettent également au Tribunal d'obtenir les points de vue des intervenants sur des initiatives proposées.

De plus, le Tribunal communique avec ses intervenants pour obtenir leurs points de vue quand il prévoit introduire de nouvelles procédures. Il publie également des notes de procédure et des lignes directrices pour présenter ses nouvelles procédures à la collectivité générale.

Ces mécanismes de consultation permettent au Tribunal de demeurer accessible aux divers groupes d'intervenants et de bénéficier de leurs points de vue.

Partie III — Annexes

Annexe I — Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Le Tribunal a commencé l'année avec des autorisations de 9 millions de dollars. Un budget supplémentaire de 378 000 $ a ensuite été approuvé pour reporter les fonds non utilisés des années précédentes. Le Conseil du Trésor a approuvé une somme de 455 000 $ pour les augmentations salariales négociées, un montant de 45 000 $ pour l'initiative de la fonction de contrôleur moderne ainsi qu'un montant de 418 000 $ pour couvrir les dépenses additionnelles et non budgétisées reliées à l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier. Finalement, un montant additionnel de 80 000 $ a été versé pour les régimes d'avantages sociaux des employés, augmentant ainsi le total des autorisations à 10,4 millions de dollars. En 2002-2003, le Tribunal a dépensé 10,1 millions de dollars de ses autorisations totales de 10,4 millions de dollars. L'excédent d'environ 297 000 $ constitue 3 p. 100 des ressources allouées au Tribunal dans le budget des dépenses principal. La règle du Budget de fonctionnement unique permet aux ministères et aux organismes de faire un report de fonds de 5 p. 100 des ressources allouées dans le budget des dépenses principal. Étant donné que le Tribunal peut être instruit par la gouverneure en conseil ou le ministre des Finances de faire enquête sur des questions économiques, commerciales ou tarifaires, le Tribunal essaie, dans la mesure du possible, de garder une réserve afin de pouvoir répondre à ces demandes imprévues. La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique par les dépenses additionnelles encourues dans le cadre de l'enquête de sauvegarde sur l'importation de certaines marchandises de l'acier. Le coût de saisines semblables du gouvernement n'est pas inclus dans les niveaux de référence du Tribunal vu leur imprévisibilité.

Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédit		2002-2003 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Tribunal canadien du commerce extérieur			
25	Dépenses de fonctionnement	7 780	9 076	8 779
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 267	1 347	1 347
	Total	**9 047**	**10 423**	**10 126**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 2

Dépenses prévues du ministère par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

Secteur d'activité	2002-2003 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Tribunal canadien du commerce extérieur			
ETP	94	94	90
Fonctionnement	9 047	10 423	10 126
Total des dépenses nettes	**9 047**	**10 423**	**10 126**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	-	-	(2)
Coût des services offerts par d'autres ministères	1 396	2 154	2 149
Coût net du programme	**10 443**	**12 577**	**12 273**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2002-2003		
Secteur d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Tribunal canadien du commerce extérieur	8 771	9 309	9 047	10 423	10 126
Total	**8 771**	**9 309**	**9 047**	**10 423**	**10 126**

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget principal des dépenses, des budgets supplémentaires des dépenses et des autres autorisations.

Annexe II — Autres renseignements

Personne-ressource pour obtenir d'autres renseignements et site Web

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
Standard Life Centre
333, avenue Laurier Ouest
17e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : (613) 993-3595
Télécopieur : (613) 998-1322
Courriel : secretaire@tcce-citt.gc.ca

Site Web du Tribunal : www.tcce-citt.gc.ca

Lois régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e suppl.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e suppl.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre	L.R.C. 1985 (3e suppl.), c. 12
Loi sur l'administration de l'énergie	L.R.C. 1985, c. E-6
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./89-35
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S./93-602
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports du Tribunal

Rapport annuel

- De 1989-1990 à 2002-2003

Bulletin

- 1995-1996 à 2002-2003

Guides

- Enquête de sauvegarde — Désorganisation du marché — Importations en provenance de Chine — Guide de la partie plaignante
- Enquête de sauvegarde — Détournement des échanges — Importations en provenance de Chine — Guide de la partie plaignante
- Guide d'introduction au Tribunal canadien du commerce extérieur
- Guide de la saisine sur les textiles
- Guide du mécanisme d'examen des marchés publics

Brochures

- Information sur l'examen des marchés publics
- Information sur les appels de décisions concernant les douanes, l'accise et la *LMSI*
- Information sur les enquêtes concernant les tarifs sur les textiles
- Information sur les enquêtes de sauvegarde contre les importations et les mesures afférentes
- Information sur les enquêtes économiques, commerciales et tarifaires
- Information sur les enquêtes et les réexamens concernant le dumping et le subventionnement

Saisine sur les textiles — Rapport de situation annuel*

- De 1994-1995 à 2000-2001

* Incorporé au Rapport annuel du Tribunal à compter de l'exercice 2002-2003.